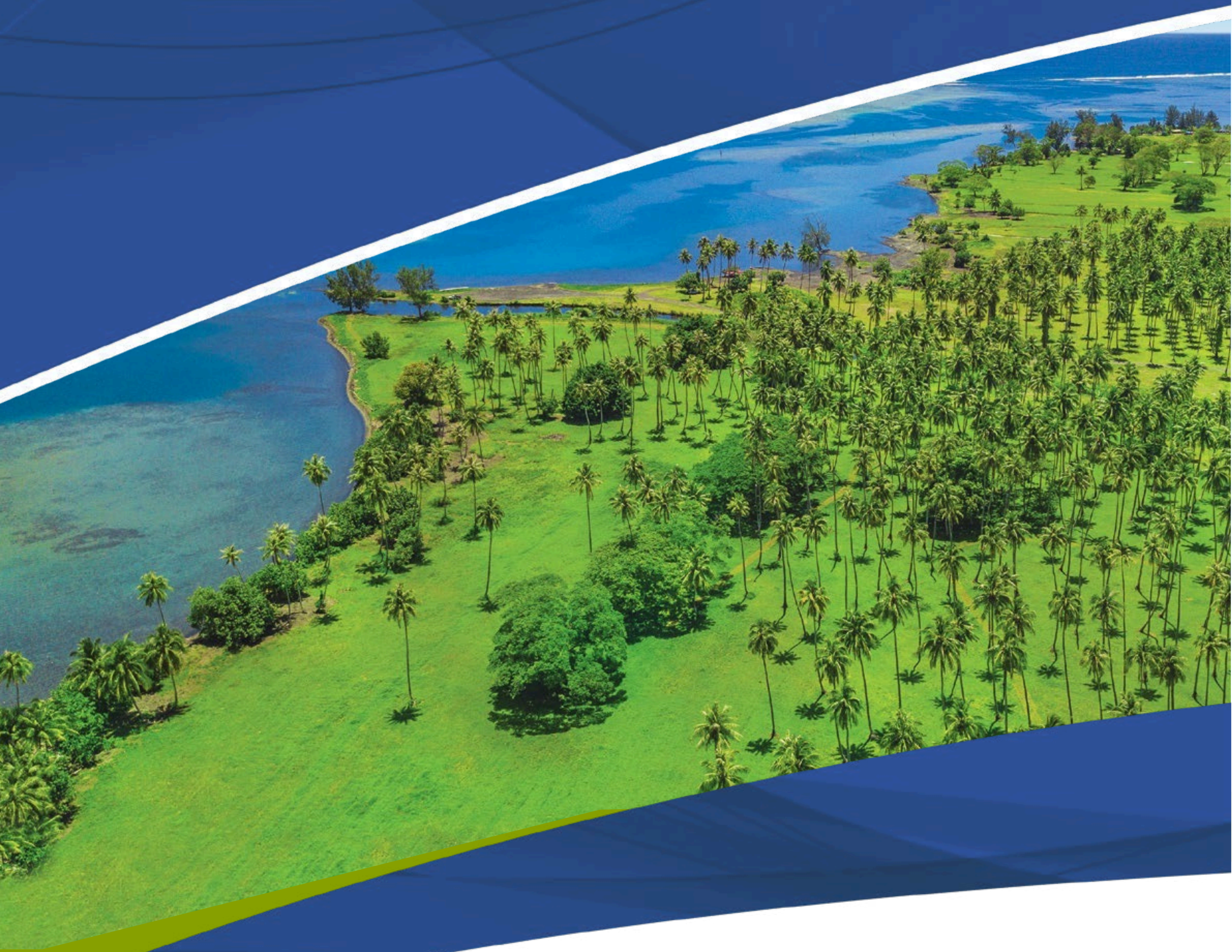


Tahiti ...Une destination à part entière

ATIMAONO

UNE OPPORTUNITÉ
D'INVESTISSEMENT EXCLUSIVE



AGENCE
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CHIFFRE
TAHITI
Now



ÉDITO

Chers investisseurs,

La Polynésie française, située au cœur du Pacifique Sud, représente une zone économique exclusive aussi vaste que l'Europe, soit 5 millions de km² d'opportunités à explorer. Avec un slogan qui résonne déjà dans les esprits: « Invest in The Islands of Tahiti », nous vous invitons à envisager sérieusement votre prochaine grande aventure d'investissement.

Pourquoi investir en Polynésie ? Nos archipels, avec leurs paysages époustouflants et leurs lagons aux eaux cristallines, ne se contentent pas d'être des destinations de carte postale. Ils incarnent un pays authentique, riche de sa culture et de ses traditions, tout en étant résolument tourné vers l'avenir. Vous y découvrirez un océan d'opportunités qui n'attendent que vous.

Le secteur touristique, en particulier, connaît une dynamique forte. Avec la marque « The Islands of Tahiti » bien ancrée dans la conscience des voyageurs, la demande pour des projets d'hôtels-restaurants et de croisières est en plein essor. En fait, le tourisme représente près de 20% du PIB de la Polynésie, et chaque année, ce secteur attire des centaines de milliers de visiteurs. En vous associant à nous, vous contribuerez à notre ambition de devenir un leader du tourisme culturel et durable, un créneau en pleine croissance.

Par ailleurs, la diversité climatique de notre territoire, s'étendant entre le 8e et le 27e degré de latitude sud, offre un éventail de richesses naturelles à valoriser. Le nord des Marquises, avec son climat tropical aride, est idéal pour la culture d'agrumes, tandis que le sud des Australes bénéficie d'un climat tempéré propice à d'autres cultures. Imaginez les possibilités d'investissements dans des produits agricoles à forte valeur ajoutée pour les marchés extérieurs !

L'avenir énergétique de la Polynésie est également prometteur. Nos ambitions en matière d'énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire et l'énergie thermique des mers, offrent des perspectives d'investissement innovantes. En devenant pionniers de la transition énergétique, vous jouerez un rôle clé dans la durabilité de notre environnement.



L'audiovisuel et le numérique sont des secteurs en plein essor, positionnant la Polynésie comme un potentiel hub de télécommunications. Un Hub renforcé par le choix de Google d'inscrire avec Fidji, la Polynésie française sur sa carte de déploiement dans le Pacifique par l'installation de 8 câbles. Aujourd'hui, reliés au monde par deux câbles internationaux et un réseau domestique robuste, nous sommes en mesure de développer les plateformes digitales de demain. La créativité et le talent de notre population sont des atouts majeurs pour attirer les investissements dans ces domaines.

Investir en Polynésie, c'est aussi rejoindre une population engagée et ambitieuse, prête à relever les défis de demain. Grâce à notre stabilité politique et à un système monétaire solide, vous aurez l'assurance de travailler dans un environnement pacifique, orienté vers un développement économique et sociétal clair et structuré.

Notre pays, riche de sa position stratégique dans l'immense zone Pacifique, est parfaitement connecté aux marchés européens, nord-américains et asiatiques. Nous avons mis en place des infrastructures modernes et des politiques d'incitation fiscale attractives pour faciliter votre investissement.

Pour vous accompagner dans cette aventure, l'Agence de Développement Économique est à votre disposition pour vous aider à découvrir notre Pays et à simplifier vos démarches.

À la recherche de nouvelles opportunités ? Choisissez la Polynésie française, une terre d'avenir aux possibilités infinies.

Au plaisir d'écrire ensemble ce nouveau chapitre.

Moetai BROTHERSON
Président de la Polynésie française

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA **POLYNÉSIE FRANÇAISE**

UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE UNIQUE

Au cœur de l’océan Pacifique, la Polynésie française offre un cadre naturel spectaculaire et une culture riche, dans un environnement sûr et paisible. Avec ses 118 îles réparties sur une superficie équivalente à celle de l’Europe (5,5 millions de km²), elle dispose d’infrastructures modernes conformes aux normes internationales, notamment en matière de transport, de santé et de télécommunications, assurant ainsi une connectivité optimale.



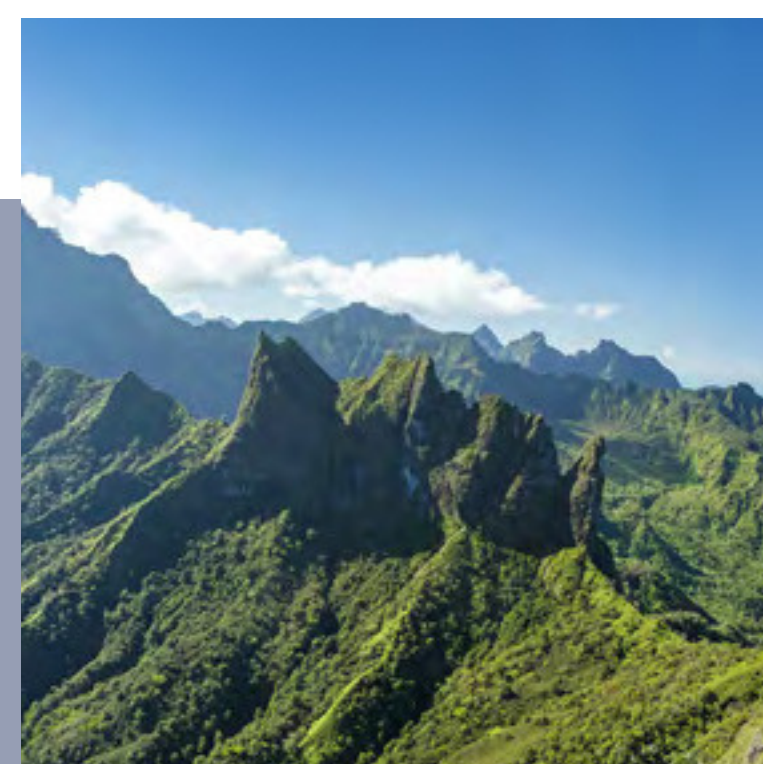
UN PAYS D’OUTRE-MER AUTONOME AU SEIN D’UNE ZONE MONÉTAIRE STABLE

La Polynésie française est un Pays d’Outre-mer au sein de la République française. Dotée d’une autonomie politique élargie reconnue par la Constitution française, elle se gouverne librement et démocratiquement. L’État assure les compétences régaliennes. La parité avec l’Euro (1 EUR = 119,3317 XPF) est garantie par le gouvernement français au sein d’une zone qui constitue un pôle de stabilité monétaire. La Polynésie française dispose d’une liberté totale des transferts et une convertibilité illimitée.



INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES ET PORTUAIRES

La Polynésie française a su se doter d'équipements et d'infrastructures adaptés aux impératifs de son développement économique et à ses spécificités géographiques. La Polynésie française dispose d'une desserte aérienne complète assurant des liaisons quotidiennes vers les plus grandes destinations via son aéroport international, avec un accès facile depuis l'Europe via la côte Ouest des États- Unis et l'Amérique du Sud, l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, Fidji, Hawaï, la Nouvelle-Calédonie, le Chili et les Îles Cook. Le réseau aérien domestique de la compagnie Air Tahiti assure la desserte régulière de plus de 40 îles. En 2018, Air Tahiti Nui a lancé sa première filiale de transport « Tahiti Nui Helicopters », avec une offre de services à la demande et diversifiée. Le port de Papeete est un poumon logistique pour Tahiti et ses îles. Il offre un havre naturel protégé pour les cargos, porte conteneurs et pétroliers arrivant de l'étranger et pour une flotte de goélettes interinsulaires desservant régulièrement les 5 archipels. Le port constitue aussi une escale qui se développe pour de nombreux navires de croisière internationaux qui desservent régulièrement nos îles.



Une population jeune, dynamique et qualifiée

a faible moyenne d'âge de la population (moins de 36% de la population < 25 ans) favorise le dynamisme économique de l'ensemble de la Polynésie française. Les jeunes polynésiens sont de plus en plus qualifiés, titulaires de formation supérieure et universitaire.

Une richesse humaine et culturelle

À l'accueil chaleureux de la population polynésienne s'ajoute une culture préservée et bien vivante. Les langues polynésiennes sont étudiées et largement parlées. Les arts sont dynamiques et en évolution constante. L'authenticité culturelle des îles est un atout touristique formidable.

Un environnement naturel et exceptionnel

Les 5 archipels polynésiens offrent une diversité de paysages inégalée, des îles hautes et atolls, proposant un vaste panel de produits touristiques uniques, originaux, diversifiés. Cet environnement offre un cadre de vie unique et privilégié pour le personnel expatrié.

LE TOURISME : UN SECTEUR EN PLEINE CROISSANCE



Le tourisme occupe une place centrale dans l'économie polynésienne. Il constitue ainsi la première ressource à l'export propre de la Polynésie française avec environ 99 milliards de XPF de recettes, soit environ 14% (source : ISPF) du PIB polynésien en 2023 et emploie près de 13 150 salariés (IEOM 2023). Ce secteur rassemble en 2023 plus de 5 200 entreprises (soit 15% des entreprises polynésiennes) qui génèrent 17% du chiffre d'affaires total des entreprises du Pays.



Le transport aérien international

L'objectif est l'ouverture du ciel polynésien. Le Pays a déjà engagé des discussions aéronautiques avec les États-Unis, la Chine, l'Europe, le Japon, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande. Tahiti dispose de vols directs vers le Japon (Narita), les États-Unis (Los Angeles, San Francisco et Seattle), la Nouvelle-Zélande (Auckland), les Îles Cook (Rarotonga), Hawaii (Honolulu), Fidji (Nandi) et de connexions secondaires vers l'Europe via Los Angeles puis Paris, le Mexique et l'Amérique du sud via Los Angeles, l'Australie (Sydney) via Auckland et la Nouvelle-Calédonie (Nouméa) via Fidji.

L'hébergement

L'hébergement représente environ 57% des dépenses touristiques (en 2023 : ISPF).

En 2024, 48 établissements hôteliers internationaux sont ouverts en Polynésie française. Ils proposent chaque jour, en moyenne 2 749 chambres, dont 55% sont situées dans les Îles du Vent et 38% dans les îles Sous-le-Vent. 87% des hôtels sont situés à Tahiti, Bora Bora et Moorea, pour un taux d'occupation moyen de 68 % toutes catégories confondues. Bora Bora représente 32% de l'offre. 298 pensions de famille, 46 établissements à vocation touristique et hébergements divers

ainsi que 2 414 meublés de tourisme et 3 villas de luxe complètent le réceptif pour une capacité globale de 7 918 chambres. Les hôtels sont constitués pour la plupart de bungalows de style polynésien traditionnel avec l'obligation d'utiliser du pandanus en toiture pour les hôtels 4 étoiles et plus. La petite hôtellerie familiale est quant à elle largement représentée dans tous les archipels et accueille la clientèle touristique dans une ambiance familiale et représentative de la tradition de l'hospitalité polynésienne.



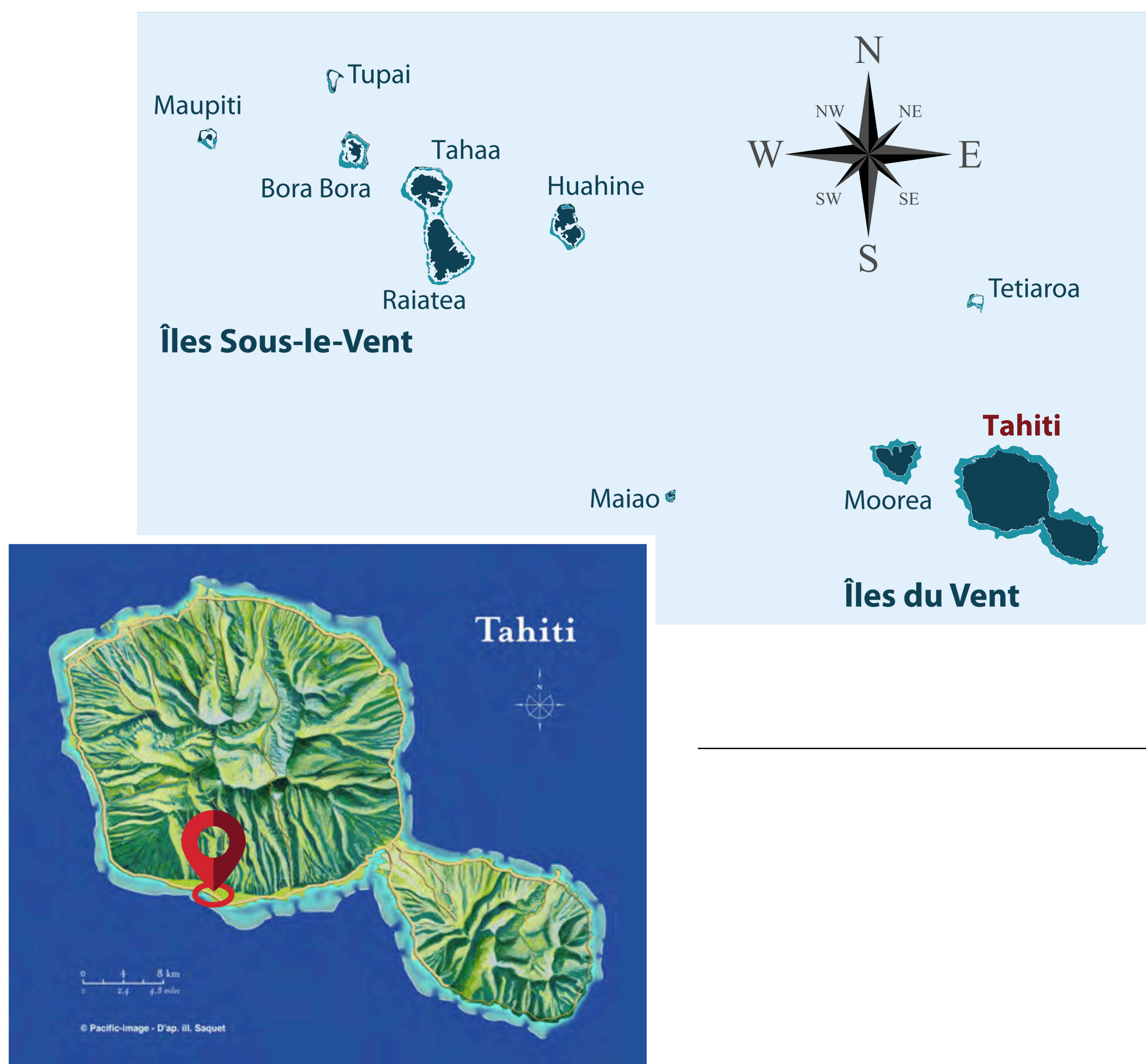
La croisière et le charter nautique

La Polynésie française a toujours été une terre d'accueil pour les voyageurs venus de la mer. Son environnement protégé et ses infrastructures portuaires à la pointe en font une destination de tout premier choix pour les navires et voiliers basés dans les eaux de ses îles hospitalières. La croisière et le tourisme nautique génèrent des retombées importantes, contribuant à la promotion de l'image de Tahiti et ses îles à travers le monde. Au cours de la dernière décennie, la Polynésie française a fait du tourisme de croisière une priorité de développement. Avec ses deux grands épis dans la rade, le port de Papeete est un véritable port de croisière international, capable d'accueillir simultanément 4 paquebots, en escale ou basés en Polynésie française. Par ailleurs, le nouveau Terminal de croisière international de Papeete vient renforcer les capacités de tête de ligne et améliorer la gestion des arrivées et des départs. En plein essor, le charter nautique, alternative de choix au séjour en hôtellerie classique, fait l'objet de toute l'attention et du soutien du gouvernement de la Polynésie française. La flotte se modernise sans cesse et propose de multiples formules à la découverte des archipels polynésiens. Elle compte à ce jour près d'une centaine de navires et voiliers, au service d'une clientèle internationale de plus en plus nombreuse à choisir d'explorer les îles côté lagon.



UNE TERRE CHARGÉE D'HISTOIRE

UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR SUR L'ÎLE DE TAHITI



Longtemps appelé « Terre Eugénie » en l'honneur de l'épouse de Napoléon III, le domaine de Atimaono fut jusqu'en 1875 une grande plantation de coton avec ses premiers travailleurs venus de Chine, avant d'être convertie à la canne à sucre. De ces époques, seules subsistent aujourd'hui les ruines d'une rhumerie qui fournissait le marché local. Depuis 1971, le domaine accueille, sur 76 hectares, le Golf international Olivier Bréaud d'Atimaono,

un parcours proposant un 18 trous et un 9 trous d'exception, fréquenté par une clientèle locale et internationale qui apprécie à la fois la qualité et le point de vue imprenable qu'il offre sur la nature et l'océan. Le domaine a su préserver également sa vocation agricole en réservant encore aujourd'hui des terres mises à la disposition des agriculteurs polynésiens.



LE DOMAINE DE ATIMAONO, UN FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT



Entre montagne et lagon, à moins de quarante kilomètres de Papeete et à moins d'une demi-heure de l'aéroport international de Faa'a, le domaine de Atimaono offre un immense espace privilégié, idéalement situé sur la côte Ouest de l'île de Tahiti. Une terre riche d'un patrimoine culturel unique ; d'une nature préservée, bénéficiant d'une vue incroyable sur le lagon, l'océan et les couchers de soleil paradisiaques du Pacifique Sud. Le site bénéficie d'atouts majeurs qui sont autant de points d'appui pour une mise en valeur du site sur le plan touristique, en complément du projet de valorisation du site de Atimaono côté mer :

- le Golf de Atimaono qui s'inscrit parfaitement dans cet environnement magnifique et verdoyant ;
- la rivière qui apporte la fraîcheur le long des sentiers de promenades équestres ou pédestres ;
- les ruines de l'ancienne rhumerie qui pourraient être en partie revalorisées dans le cadre d'un nouveau projet d'exploitation ou d'une mise en scène de l'histoire du site.



UNE OPPORTUNITÉ POUR L'AVENIR





Le domaine de Atimaono est bien plus vaste que le seul espace dédié au parcours golfique. Les terrains agricoles et de nombreuses parcelles vierges sont aujourd'hui prêts à accueillir de nouveaux projets, avec une offre de loisirs s'appuyant sur les éléments de patrimoine naturel et culturel, tels que :

- la restauration du domaine historique de Atimaono / Terre Eugénie (rhumerie, mémoire chinoise, plantations traditionnelles) ;
- un centre d'accueil de la vallée retraçant l'histoire du domaine Eugénie avec l'arrivée des premiers chinois et la culture de la canne à sucre ; l'installation d'une distillerie moderne avec la restauration éventuelle de l'ancienne distillerie ;
- la conjugaison d'espaces muséaux retraçant l'histoire du site et de l'implantation de la communauté chinoise (sur site et à Tahiti) avec des espaces dédiés à la connaissance de la canne à sucre polynésienne et la fabrication du Rhum en Polynésie ;
- des projets immobiliers et d'hébergements touristiques surplombant le domaine, haut de gamme et de type éco-lodge ;
- des activités de loisirs nautiques et de marina côté lagon ;
- la mise en place d'itinéraires de promenades équestres / pédestres sur l'ensemble du site tant en montagne, en vallée comme en bord de mer...

Des projets que le Gouvernement de la Polynésie française a décidé de soutenir en mettant à la disposition des investisseurs toute une gamme de services d'accompagnement dédiés, d'aides et de mesures fiscales avantageuses.

DES PROJETS SOUTENUS PAR LE PAYS

Décidé à soutenir le développement des îles éloignées et à mettre en valeur le patrimoine environnemental des Iles sous le Vent en particulier, le Pays ouvre les parcelles disponibles aux porteurs de projets de toutes natures, répondant aux objectifs de création d'activité, d'attractivité et dans le respect du site lui même.

Le Gouvernement de la Polynésie française accompagnera les investisseurs, promoteurs et entrepreneurs en leur permettant de bénéficier d'aides et de mesures fiscales dédiées, de la mise à disposition du foncier, sous certaines conditions spécifiques et en fonction de la nature du projet.

UNE TARIFICATION TRÈS AVANTAGEUSE POUR LE DOMAINE PUBLIC

La Polynésie française dispose, à Tahiti et dans toutes ses autres îles, d'un domaine public terrestre et maritime étendu qu'elle peut mettre à la disposition de tout investisseur intéressé pour la réalisation de projets structurants : parcours de golf, marinas, pontons sur l'eau, bungalows sur pilotis, stations de plongée, etc. Sauf dans des cas particuliers où il existe des grilles préfixées de tarification, le Conseil des Ministres peut décider d'une tarification sur mesure et adapter le montant des redevances aux efforts d'investissement des titulaires des autorisations d'occupation. Il peut même fixer une redevance réduite voire une exemption de redevance pendant les phases d'études et de travaux.



DES INCITATIONS FISCALES À L'INVESTISSEMENT

Les projets d'investissement structurants réalisés en Polynésie française peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de mesures d'aides publiques au travers d'une part, du dispositif de défiscalisation polynésienne ou des mesures incitatives en faveur des grands investissements et, d'autre part, du dispositif de défiscalisation nationale.

■ LA DÉFISCALISATION NATIONALE

L'Etat apporte également son soutien au développement économique de la Polynésie française par un dispositif de défiscalisation qui lui est propre (défiscalisation outre-mer ou LODEOM). Le régime d'aide fiscale s'applique aux investissements réalisés en Outre-mer dans les secteurs dits « productifs » et « les logements ». Le volet « logement » s'entend principalement de la réalisation de logements neufs à usage d'habitation principale, au profit de personnes dont les revenus n'excèdent pas certains plafonds. Les exclusions concernent notamment le commerce, la restauration (à l'exclusion des restaurants de tourisme classés), le conseil ou l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé, la banque, la finance et l'assurance, les activités associatives, les activités postales,

les activités de loisirs, sportives et culturelles, etc.

L'aide fiscale bénéficie à des contribuables fiscalement domiciliés en France métropolitaine lorsqu'ils participent au financement des investissements éligibles. Les avantages financiers sont les suivants :

- > Investisseur personne physique : réduction de son impôt sur le revenu entre 44,12% et 54,36%, rétrocédée à 56% minimum à l'entreprise outre-mer qui bénéficie donc d'un avantage fiscal rétrocédé d'au moins 24,71%* ;
- > Investisseur personne morale : déduction du bénéfice imposable ou réduction de 35% de l'impôt sur les sociétés, rétrocédée pour 80% à l'entreprise outre-mer, qui bénéficie donc d'un avantage fiscal rétrocédé d'au moins 28%*.

*Du montant hors taxe des investissements éligibles.

■ LA DÉFISCALISATION POLYNÉSIENNE

Les mesures d'incitations fiscales à l'investissement prévues au Code des investissements de la Polynésie française constituent un dispositif d'accompagnement pour soutenir le développement de projets structurants. Ce dispositif permet de réduire de manière significative l'effort de financement des porteurs de projets. Il permet à ces derniers de bénéficier d'une participation financière d'entreprises tierces à concurrence d'un montant entre 22,5% et 30% (selon le secteur d'activité) montant HT des investissements éligibles. En contrepartie, ces entreprises ont droit à un crédit d'impôt entre 30% et 40% de la quote-part de base éligible investie, qu'elles rétrocèdent pour

minimum 75% aux porteurs de projets soit un gain fiscal maximum de 30% des sommes réellement investies».

NATURE DES FINANCEMENTS	MONTANT M XPF
Fonds propres	10
Emprunt bancaire	60
Apport de la défiscalisation locale(1)	30
TOTAL	100

(1) Calcul : base défiscalisable agréée (100 M XPF) X taux de crédit d'impôt du secteur éligible (ex : 40%) X taux de rétrocession du projet (75%) = 30 M XPF

DANS SA MISE EN OEUVRE, LE DISPOSITIF DE DÉFISCALISATION POLYNÉSIENNE PROPOSE 2 RÉGIMES :

1/ LE RÉGIME DES INVESTISSEMENTS INDIRECTS

Les investissements effectués en Polynésie française peuvent être éligibles au dispositif de défiscalisation, sous réserve du respect de critères spécifiques concernant le secteur d'activité. Les personnes physiques ou morales redevables de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur les transactions qui participent au financement de programme d'investissements, dans l'un des secteurs d'activités éligibles, agréés par la Polynésie française bénéficient, sous certaines conditions, d'un crédit d'impôt.

2/ LE RÉGIME D'INVESTISSEMENT DIRECT

Les entreprises personnes morales assujetties à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur les transactions peuvent bénéficier d'un avantage fiscal, sous forme de réduction d'impôt sur les sociétés ou sur les revenus des capitaux mobiliers ou sur les droits et taxes, lorsqu'elles réalisent et financent directement, sans recourir à des investisseurs tiers, un programme d'investissement approuvé par le conseil des ministres.

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, le programme d'investissement doit être agréé par le conseil des ministres. Postérieurement à l'agrément, le porteur du projet fait appel à des «investisseurs défiscalisants» (personnes physiques ou morales soumises à l'impôt sur les transactions ou à l'impôt sur les sociétés en Polynésie française) qui, en contrepartie de leurs apports dans le financement du projet, bénéficient d'un crédit d'impôt imputable sur l'exercice au cours duquel le financement est effectué et le solde sur les cinq exercices suivants.

CUMULER LES DEUX DISPOSITIFS DE DÉFISCALISATION

Sous réserve de l'éligibilité des projets aux deux dispositifs, les porteurs de projets peuvent bénéficier de l'aide cumulée des deux dispositifs de défiscalisation et doivent faire les démarches d'agrément à la fois auprès du secrétariat de la commission consultative des agréments fiscaux (défiscalisation polynésienne) et auprès de la DGFIP à Paris (défiscalisation nationale). Le cumul des deux dispositifs permet d'obtenir, selon les secteurs, potentiellement plus de 52,4% d'aide sur le montant de l'investissement éligible (75% de 40% de crédit d'impôt

polynésien + 66% de 45,3% de réduction d'impôt métropolitaine, desquels il faut ensuite déduire les frais de dossier).
Exemple de plan de financement en double défiscalisation:

NATURE DES FINANCEMENTS	MONTANT M XPF
Fonds propres	10
Emprunt bancaire	30
Apport de la défiscalisation locale	30
Apport de la défiscalisation nationale	30
TOTAL	100

DISPOSITIF D'INCITATION FISCALE A LA RÉALISATION DE GRANDS INVESTISSEMENTS

Dans l'objectif d'inciter à la réalisation d'investissements d'envergure, générateurs d'emplois en Polynésie française, un dispositif consistant en des exonérations fiscales de longue durée a été mis en place par le Pays, en parallèle à la défiscalisation. Pour bénéficier de ce dispositif, les programmes d'investissement doivent être réalisés dans les Zones de Développement Prioritaire (ZDP) strictement définies et sont soumis, comme pour la défiscalisation, à un agrément du conseil des ministres. Le seuil minimum d'investissement est de 10 milliards de XPF HT.

Le dispositif prévoit 2 types de ZDP dont dépendra la durée des exonérations fiscales : ZDP1 (îles de l'archipel de la Société) et ZDP2 (îles des autres archipels). L'agrément des programmes d'investissement est subordonné au respect d'un certain nombre de conditions dont notamment la viabilité des investissements envisagés et la création d'emplois. L'arrêté d'agrément à l'investissement précise les exonérations à l'importation ainsi que les exonérations en régime intérieur accordées.

LE DISPOSITIF GARANTIT DES EXONÉRATIONS FISCALES DE LONGUE DURÉE DANS LES CONDITIONS EXPOSÉES CI-APRÈS :

	EXONÉRATIONS FISCALES	
	ZDP1 ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ	ZDP2 AUTRES ARCHIPELS
Droits et taxes à l'importation (sauf redevance aéroportuaire)	à la date de l'achèvement du programme d'investissement	15 ans 30 ans si programme > 30 Mrds*
Impôt foncier (sauf centimes communaux)	10 ans 15 ans si programme >= 30 Mrds*	15 ans 30 ans si programme >= 30 Mrds*
Contribution des patentes (sauf centimes communaux)	10 ans 15 ans si programme >= 30 Mrds*	10 ans 15 ans si programme >= 30 Mrds*
Impositions sur les résultats (IS, CSIS, IMF, IRCM)	10 ans 15 ans si programme >= 30 Mrds*	10 ans 15 ans si programme >= 30 Mrds*
Retenue à la source	Période de réalisation du programme d'investissement	Période de réalisation du programme d'investissement
Droits d'enregistrement et de transcription	5 ans	5 ans

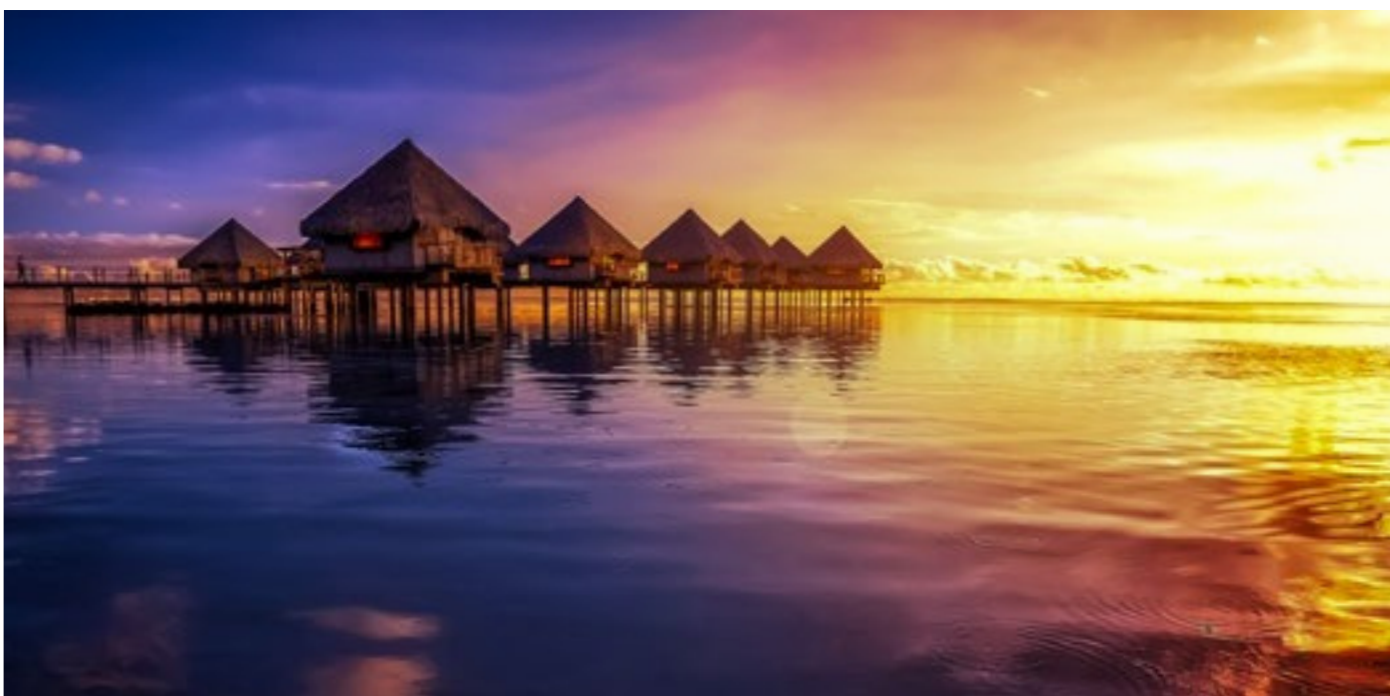
*Mrds : Milliards XPF

Afin de réduire les coûts de transport dus à l'éloignement géographique, le dispositif étend l'exonération des droits et taxes à l'importation au gazole, sur demande de l'investisseur. À noter enfin que le dispositif n'est pas cumulable avec le dispositif de défiscalisation polynésienne. En revanche, il est cumulable avec le dispositif de défiscalisation nationale si le programme d'investissement s'inscrit dans un secteur éligible à ce dernier.

CONTACTS PRATIQUES

1 Agence de développement économique de la Polynésie française (ADE)

1er étage, Immeuble Fare Tony, Papeete, Tahiti
BP 1677 - 98713 Papeete - TAHITI
Tél.: +689 40 50 56 00
secretariat.ade@administration.gov.pf
www.choosetahitinow.pf



1. INSTITUTIONS

2 Présidence de la Polynésie française, en charge du Tourisme, des Transports aériens internationaux, de l'Égalité des territoires, des Affaires internationales, de l'Économie numérique et des Conséquences des essais nucléaires (PR)

Quartier Broche, Avenue Pouvana'a a Oopa, Papeete - Tahiti
BP 2551 - 98713 Papeete - Tahiti
Tél.: +689 40 47 20 00
capr@présidence.pf -
www.presidence.pf

3 Ministère de l'Économie, du Budget et des Finances, en charge des Énergies et des Postes et Télécommunications (MEF)

5ème étage, Immeuble Vaihira Iti, 239 Bd Reine Pomare, Papeete - Tahiti
BP 2551 - 98713 Papeete - Tahiti
Tél.: +689 40 50 89 00
secretariat.mef@gouvernement.pf
www.presidence.pf

4 Haut-commissariat de la République en Polynésie française (HC)

Avenue Pouvana'a a Oopa, Papeete - Tahiti
BP 115 - 98713 Papeete - Tahiti
Tél.: +689 40 46 87 00
courrier@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

2. FORMALITÉS À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

5 Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM)

41 rue du Docteur Cassiau, Papeete - Tahiti
BP 118 - 98 713 Papeete - Tahiti
Tél.: +689 40 47 27 47
cdfc@ccism.pf
www.ccism.pf

6 Direction des affaires foncières (DAF)

Rue Dumont d'Urville, Immeuble Te Fenua - Orovini, Papeete - Tahiti
BP 114 - 98713 Papeete - Tahiti
Tél.: +689 40 47 18 18
daf.direction@foncier.gov.pf
www.service-public/pf/daf/

7 Direction des impôts et des contributions publiques (DICP)

11 rue du Commandant Destremau, Papeete - Tahiti
BP 80 - 98713 Papeete - Tahiti
Tél.: +689 40 46 13 13
www.impot-polynesie.gov.pf

Direction régionale des douanes

Motu Uta, Papeete - Tahiti
BP 9006 - 98716 Pirae - Tahiti
Tél.: +689 40 50 55 50
dr-polynesie@douane.finances.gouv.fr
www.douane.gouv.fr

Direction générale des affaires économiques (DGAE)

Fare Ute, Papeete - Tahiti
BP 82 - 98713 Papeete - Tahiti
Tél.: +689 40 50 97 97
secretariat.dgae@administration.gov.pf
www.dgae.gov.pf

8 Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI)
Immeuble Papineau, rue Tepano Jaussen, Papeete - Tahiti
BP 540 - 98713 Papeete - Tahiti
Tél.: +689 40 46 12 12
entreprises@sefi.pf
www.sefi.pf

9 Direction du travail (TRAV)
Immeuble Papineau, rue Tepano Jaussen, Papeete - Tahiti
BP 308 - 98713 Papeete - Tahiti
Tél.: +689 40 50 80 00
directiondutravail@travail.gov.pf
www.service-public.pf/trav/

Caisse de prévoyance sociale (CPS)
11 avenue du Commandant Chessé, Papeete - Tahiti
BP 1 - 98713 Papeete - Tahiti
info@cps.pf
www.cps.pf



3. STATISTIQUES

10 Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF)
Immeuble UUPA, rue Edouard Ahnne, Papeete - Tahiti
BP 395 - 98713 Papeete - Tahiti
Tél.: +689 40 47 34 34
ispf@ispf.pf
www.ispf.pf

11 Institut d'émission d'outre mer (IEOM)
21 rue du docteur Cassiau, Papeete - Tahiti
BP 583 - 98713 Papeete - Tahiti
Tél.: +689 40 50 65 00
secretariat.direction@ieom.pf
www.ieom.fr/polynesie-francaise/

4. SITES INTERNET UTILES

INSTITUTIONS

- **Haut-commissariat de la République (HC) :** www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr
- **Présidence de la Polynésie française (PR) :** www.presidence.pf
- **Assemblée de la Polynésie française (APF) :** www.assemblee.pf
- **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française (CESEC) :** www.cesec.pf
- **Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française (SPCPF) :** www.spc.pf
- **Administration polynésienne :** www.service-public.pf

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT

- **Direction de la Construction et de l'Aménagement (DCA) :** www.service-public.pf/dca/
- **Direction de l'Environnement (DIREN) :** www.service-public.pf/diren/
- **Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique (CHSP) :** www.service-public.pf/chsp-centre-dhygiene-et-de-salubritepublique-2/

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE PHYTOSANITAIRE

- **Direction de la Biosécurité (DBS) :** www.service-public.pf/biosecurite/
- **Douanes :** www.douane.gouv.fr

CHAMBRES ET COMITÉS PROFESSIONNELS

- **Chambre des notaires :** www.notaires.pf
- **Ordre des avocats :** www.barreau-avocats.pf
- **Ordre des architectes :** www.architectes.pf
- **Ordre des experts comptables :** www.oecpf.com

SYNDICATS INTERPROFESSIONNELS

- **Mouvement des Entreprises De France (MEDEF) :** www.medefpf.com/fr/
- **Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :** www.cpmpf.com

BANQUES

- **SOCREDO :** www.socredo.pf
- **La Banque de Polynésie :** www.sg-bdp.pf
- **La Banque de Tahiti :** www.banque-tahiti.pf
- **La Société de financement du développement de la Polynésie (SOFIDEP) :** www.sofidep.pf

LE SERVICE PUBLIC D'ACCÈS AU DROIT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

- **Lexpol :** ww.lexpol.cloud.pf

ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- www.service-public.pf
- **Mairie de Papeete :** www.papeete.pf

L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'Agence de développement économique de la Polynésie française (ADE), service public agissant sous la tutelle du Ministère de l'Économie, se constitue en véritable « guichet unique » pour l'accueil des investisseurs. Interlocuteur privilégié entre les porteurs de projets et les entités institutionnelles de la Polynésie française, l'ADE vous propose un accompagnement sans frais et suit, pas à pas, l'instruction administrative de vos dossiers.

SES PRINCIPALES MISSIONS :

- **De proposer** et piloter la stratégie de développement économique ;
- **De promouvoir** les investissements et leur développement dans les secteurs prioritaires ;
- **De développer** une stratégie de marketing territorial visant à assurer la promotion de l'environnement local comme terreau favorable à l'économie et aux entreprises ;
- **De faciliter** des synergies au sein des filières locales de développement ;
- **De contribuer** au développement de nouvelles entreprises polynésiennes ;
- **De développer** le trafic d'affaires entre la Polynésie française et le reste du monde ;
- **De favoriser** le rayonnement économique de la Polynésie française, notamment via l'intégration au sein de réseaux dédiés au développement et par la mise en réseau des Polynésiens à l'extérieur ;
- **D'encourager et soutenir** l'accroissement de la compétitivité et de la productivité des entreprises notamment par l'identification et le développement des talents, et la projection des compétences nécessaires.

L'ADE EST ÉGALEMENT CHARGÉE :

- L'instruction des demandes d'avis relatifs aux dossiers de demande d'agrément en application du Code des investissements (défiscalisation locale) ;
- L'instruction des demandes d'avis du Pays relatives aux demandes d'agrément à l'aide fiscale à l'investissement outremer pour les projets réalisés en Polynésie française (défiscalisation nationale) ;
- La participation aux actions de soutien, de structuration et de développement de l'innovation en Polynésie française.
- Le pilotage des travaux de structuration et de développement de l'économie sociale et solidaire en Polynésie française.
- Le pilotage stratégique de la Team Polynésie Export pour accompagner l'internationalisation des entreprises polynésiennes ;





AGENCE
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



BP 1677 - 98713 Papeete Tahiti - Polynésie française

+689 40 505 600 secretariat.ade@administration.gov.pf

ADE - Agence de développement économique de la Polynésie française



choosetahitinow.pf